



Mairie du Haillan
Département de la Gironde

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SESSION ORDINAIRE - SÉANCE DU 13 FEVRIER 2024

L'An Deux Mille Vingt-Quatre, le mardi 13 février à 18h30, le Conseil Municipal s'est réuni au Haillan, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame La Maire, Andrea KISS. Les convocations individuelles et ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux, le mercredi 7 février 2024.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 26

Date de la convocation : le 7 février 2024

PRESENTS :

Mesdames, Messieurs : Andrea KISS, Monique DARDAUD, Philippe ROUZE, Catherine MOREL, Ludovic GUITTON, Hélène PROKOFIEFF, Martine GALES, Daniel DUCLOS, Stéphane BOUCHER, Laurent DUPUY-BARTHERE, Benoît VERGNE, Anne GOURVENNEC, Gülen SAFAK-BUDAK, Patrick JULIENNE, Béatrice GUELIN-LEBLANC, Michel REULET, Christine ONDARS, Christian TROUILLOUD, Régis LAINEAU, Cécile MEVEL, Cécile AJELLO, Bruno BOUCHET, Eric VENTRE, Hervé BONNAUD, Sophie TANGUY et Erika VASQUEZ.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mesdames Carole GUERE à Laurent DUPUY-BARTHERE, Marie-Pierre MAILLET à Catherine MOREL, Catherine DESENY à Patrick JULIENNE et Aurélie DUFRAIX à Hervé BONNAUD.
Messieurs Eric FABRE à Daniel DUCLOS, Jean-Michel BOUSQUET à Monique DARDAUD et Antoine VERNIER à Benoît VERGNE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monique DARDAUD

SECRETAIRE DE SEANCE SUPPLEANTE : Daniel DUCLOS

Délibération n°D2024_02_01

APPROBATION DU PROCES-VERBAL ET CLOTURE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 DECEMBRE 2023

Rapporteur : Andrea KISS

Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 31** Le Haillan toujours avec vous
 Le Haillan réuni
 Cécile AJELLO
 Erika VASQUEZ (Élue communiste d'opposition)
- ABSTENTIONS : 2** Ambition pour le Haillan

La délibération est adoptée.

Délibération n°D2024_02_02

RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL - COMMUNICATION

Rapporteur : Andrea KISS

Le Conseil prend acte.

Délibération n°D2024_02_03

ADHESION A LA PLATEFORME DES COLLECTIVITÉS SOLIDAIRES DE L'ASSOCIATION SOS MEDITERRANÉE - APPROBATION

Rapporteur : Andrea KISS

Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 33**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°D2024_02_04

OPÉRATION D'INTÉRÊT MÉTROPOLITAIN BORDEAUX AÉROPARC (OIM) – RENOUVELLEMENT DE LA ZONE D'AMÉNAGEMENT DIFFÉRENTIEL MÉTROPOLITAIN (ZAD) - AVIS

Rapporteur : Monique DARDAUD

Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 27** Le Haillan toujours avec vous
 Cécile AJELLO
- CONTRE : 1** Erika VASQUEZ (Élue communiste d'opposition)
- ABSTENTIONS : 5** Ambition pour le Haillan
 Le Haillan réuni

La délibération est adoptée.

Délibération n°D2024_02_05

DEFINITION DES ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES (ZAE nR) - APPROBATION

Rapporteur : Ludovic GUITTON

Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

-POUR : 33

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°D2024_02_06

ADHESION A L'ASSOCIATION DES COMMUNES ET COLLECTIVITES FORESTIERES DE LA GIRONDE - AUTORISATION

Rapporteur : Ludovic GUITTON

Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

-POUR : 31

Le Haillan toujours avec vous

Le Haillan réuni

Cécile AJELLO

Erika VASQUEZ (Élue communiste d'opposition)

-ABSTENTIONS : 2 Ambition pour le Haillan

La délibération est adoptée.

Délibération n°D2024_02_07

ADHESION A L'ASSOCIATION AGIR TRANSPORT - AUTORISATION

Rapporteur : Michel REULET

Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

-POUR : 33

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°D2024_02_08

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE NOUVEAU COLLEGE RELATIVE À L'ORGANISATION DE MESURES DE RESPONSABILISATION - APPROBATION

Rapporteur : Hélène PROKOFIEFF

Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

-POUR : 33

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°D2024_02_09

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA SOCIETE ENEDIS – TRAVAUX D'EMBELLEMENT DES POSTES DE TRANSFORMATION ELECTRIQUES - APPROBATION

Rapporteur : Martine GALES

Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 27 Le Haillan toujours avec vous
 Cécile AJELLO
- ABSTENTIONS : 6 Ambition pour le Haillan
 Le Haillan réuni
 Erika VASQUEZ (Élue communiste d'opposition)

La délibération est adoptée.

Délibération n°D2024_02_10

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION FOKSABOUGE – COORDINATION ARTISTIQUE ET MEDIATION DES PUBLICS - APPROBATION

Rapporteur : Martine GALES

Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 27 Le Haillan toujours avec vous
 Cécile AJELLO
- ABSTENTIONS : 6 Ambition pour le Haillan
 Le Haillan réuni
 Erika VASQUEZ (Élue communiste d'opposition)

La délibération est adoptée.

Délibération n°D2024_02_11

LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR LA PASSATION D'UNE CONVENTION DE PARTICIPATION DANS LE DOMAINE DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE (PSC) – MANDAT DONNE AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA GIRONDE - APPROBATION

Rapporteur : Daniel DUCLOS

Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 33

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°D2024_02_12

ENCADREMENT DU DROIT DE GREVE DE CERTAINS SERVICES MUNICIPAUX - APPROBATION

Rapporteur : Daniel DUCLOS

Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 21 Le Haillan toujours avec vous
 Le Haillan réuni
 Cécile AJELLO
- CONTRE : 6 Philippe ROUZE, Martine GALES, Christian TROUILLOUD, Catherine DESENY et Régis LAINEAU (Le Haillan toujours avec vous)
 Erika VASQUEZ (Élue communiste d'opposition)
- ABSTENTIONS : 6 Stéphane BOUCHER, Laurent DUPUY-BARTHERE, Patrick JULIENNE et Béatrice GUELIN-LEBLANC (Le Haillan toujours avec vous)
 Ambition pour le Haillan

La délibération est adoptée.

Délibération n°D2024_02_13

**CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE COMITE DE JUMELAGE COLINDRES/LE HAILLAN -
AUTORISATION**

Rapporteur : Stéphane BOUCHER

Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

-POUR : 33

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°D2024_02_14

**CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA FONDATION D'ENTREPRISE CLARA DU GROUPE SACPA
POUR LA PRISE EN CHARGE ET LA GESTION DE COLONIES DE CHATS LIBRES – ANNEE 2024 –
APPROBATION**

Rapporteur : Laurent DUPUY-BARTHERE

Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

-POUR : 33

La délibération est adoptée à l'unanimité.